



COMPTE RENDU DE LA CAP B DU 15 MARS 2011

Parité syndicale représentée par :

FO : Brigitte BETHOULE, Bernard BOUZONIE, Sébastien HUVETEAU

CFDT : Véronique DUMONTEIL, Martine FRAISSEIX

CGT : Annick BELANGEON

Liste d'aptitude de C en B (personnels ex DGCP)

Tableaux d'avancement pour les catégories C et B (personnels ex DGCP)

Les délégués représentant FO DGFIP, outre la communication faite aux personnels sur les résultats de la liste d'aptitude de C en B et des tableaux d'avancement C et B, tiennent à communiquer sur les conditions dans lesquelles s'est tenue cette CAP traitant de la liste d'aptitude de C en B.

Comme traditionnellement un groupe de travail s'est tenu le 7 mars 2011 où participaient un représentant de chaque organisation syndicale et des membres de l'administration. 160 agents ayant vocation en 2011 dont 42 nouveaux agents, 120 postulants et 40 non postulants. L'administration nous a présenté une liste de 34 personnes.

Rappel des critères retenus par la note de service :

- 1 – notations attribuées aux intéressés
- 2 – propositions motivées formulées par les chefs de service
- 3 – évaluation des agents retracée par les comptes rendus d'évaluation

Le but étant d'établir un projet de liste de 14 agents classés. Ce qui a été fait à l'issue d'une séance ouverte à tous les commentaires de part et d'autre.

Lors de la CAP plénière FO a exprimé que la séance préparatoire avait permis de préparer et de discuter sur les dossiers présentés mais que seule la CAP était l'instance de décision .

Globalement pour 75% des dossiers le consensus était atteint. Toutefois comme chaque année il y a des dossiers qui demandent discussion objective et approfondie. FO a souhaité qu'il n'y ait pas de « cuisine ». Nous devons pouvoir répondre aux questions des collègues concernés avec des arguments concrets qui témoignent d'une réelle cohérence dans l'appréciation. Cela n'a pas été toujours le cas.

FO DGFIP a donc voté contre cette liste afin de ne pas cautionner des choix qui n'ont pas toujours fait l'objet d'arguments objectifs : incohérence entre la notation chiffrée, l'appréciation globale du notateur et le classement du chef d'unité.